



LA VENTILATION NON INVASIVE (par masque)



Pour palier aux troubles respiratoires, l'utilisation d'une ventilation non invasive (VNI) peut être nécessaire. La VNI regroupe l'ensemble des techniques d'assistance ventilatoire en l'absence de dispositif endotrachéal afin d'assurer une ventilation alvéolaire satisfaisante. Il s'agit d'une machine que vous aurez à domicile, voire dans vos déplacements. Les réglages des paramètres de fonctionnement seront effectués par le prestataire de service sur prescription médicale. Le prestataire sera votre interlocuteur devant tous problèmes de fonctionnement et de réglage (fuite au niveau du masque, taille masque mal adaptée...), en liaison étroite avec le pneumologue.

